



Numéro unique du document : 2019-01
Date document : 05/08/2019
Direction DAJR
Personne en charge : Laurence Tessier-Duclos

Ordre du jour

Comité d'interface

Groupe de travail « Règlements DM/DMDIV

Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé / Organisations professionnelles représentatives des industries des DM/DM-DIV

Réunion du mardi 10 septembre 2019 de 14h00 à 16h30 - salle A011

- Point 1 : Mesures transitoires
- Point 2 : Enregistrement des fabricants
- Point 3 : Déclaration des distributeurs
- Point 4 : Exigences essentielles/informations fournies avec le dispositif
- Point 5 : Classification
- Point 6 : Obligations des assembleurs (personne visée à l'article 22 du RDM)
- Point 7 : Produits de l'annexe XVI
- Point 8 : Cas dans lesquels les obligations des fabricants s'appliquent aux importateurs, aux distributeurs ou à d'autres personnes (article 16 du RDM)
- Point 9 : Diplômes

